

DEC162220DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162121INC du 02 septembre 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK et nomination de Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506 « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie »,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie GREARD, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GREARD, délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 septembre 2016

Le directeur d'unité par intérim
Christian FERNANDEZ